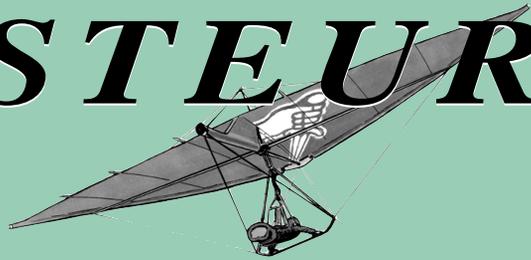


# LE DÉPISTEUR



LE BULLETIN D'INFORMATIONS TECHNIQUES DE LA COMPAGNIE MAHEU&MAHEU INC.

NUMÉRO 16

DÉCEMBRE 2002

## Maheu&Maheu rajeunit son image corporative

par Michel Maheu, Directeur général

**Maheu&Maheu**  
Gestion parasitaire • Pest Management



**V**ous remarquerez prochainement certains changements relatifs à la présentation de la compagnie Maheu&Maheu. En effet, le poignard rouge et le triangle vert seront retirés après l'avoir représentée pendant 69 ans. Depuis quelques années, cette image ne correspondait plus à son développement et illustre de manière inadéquate l'ensemble de ses activités actuelles. Elle a donc décidé d'adapter son image corporative à sa progression vers l'ouest canadien.

Ce nouveau logo intègre l'ensemble des forces et compétences de l'entreprise. Il est en fait le reflet de sa personnalité. Le pictogramme pique la curiosité et suscite un questionnement. La bande verte symbolise la sécurité, la flexibilité et la confiance. Le fait que les deux Maheu soient liés au «&» illustre la solidité, la fiabilité et la réputation

de la marque. Ceci la différencie des firmes qui n'ont qu'un seul Maheu dans leur nom: les Maheu de son nom sont indissociables. Enfin, la bestiole encerclée démontre clairement que les experts en gestion parasitaire sont en contrôle de la situation.

Le processus de transition est déjà en marche et cette nouvelle image sera de plus en plus présente dans le cadre des communications de ce pionnier de l'industrie au cours des prochains mois. Maheu&Maheu désire projeter l'image de ce qu'elle est en fait, celle d'une entreprise dynamique, qui évolue au rythme des marchés et des besoins de sa clientèle. 

### LA QUALITÉ, une affaire d'équipe!

Le système de management de la qualité de Maheu&Maheu vient d'être certifié ISO 9001 en vertu de la révision 2000 de cette norme internationale. Le but principal de cette certification demeure toujours le même depuis 1996\*: nous améliorer continuellement afin d'offrir un service de qualité répondant aux attentes de notre clientèle.

**Félicitations! G.P.** 

\* Rappelons que le système qualité (anciennement ISO 9002:1994) de l'entreprise est en place depuis 1996.

### SOMMAIRE

-  Maheu&Maheu rajeunit son image
-  ISO 9001
-  Contrôle des insectes volants (suite)
-  Jeunes agriculteurs d'élite du Canada
-  Point de vue nouvel ordre d'insectes
-  Nominations

# Le contrôle des insectes volants et rampants à l'intérieur commence par... l'extérieur (suite)

par Bernard Rodrigue, B. Sc., Biologiste

Lors de la dernière parution du *Dépisteur*, nous avons vu comment l'éclairage peut influencer la gestion des insectes volants dans un établissement. Son impact se fait évidemment sentir la nuit. Mais il existe un autre domaine qui a un potentiel d'attraction des insectes autant le jour que la nuit : **l'aménagement paysager.**

Que le terrain adjacent à une usine de transformation soit laissé à l'abandon ou aménagé, il y a un risque d'attirer et d'héberger des insectes qui s'introduiront éventuellement à l'intérieur. Dans le cas d'un terrain négligé, les risques sont évidents et n'ont pas besoin d'être précisés. Par contre, contrairement à ce qu'on peut croire, un terrain aménagé selon les seules règles de l'esthétisme représente, dans certains cas, un potentiel d'attraction des insectes aussi important que s'il est négligé.

Prenons d'abord le cas des insectes et autres arthropodes rampants (perce-oreilles, carabes, millipèdes, cloportes, etc.) : la majorité ont un besoin vital d'humidité pour subsister. Il faut donc éviter toute végétation le long des fondations car elle offre un abri idéal pour ceux-ci. De même que l'habitude de placer un paillis organique à la base des végétaux, bien que très bénéfique du point de vue horticole, favorise l'hébergement des indésirables. À tout le moins, le périmètre immédiat du bâtiment, soit environ un

mètre, doit être recouvert d'un paillis minéral de grosseur uniforme d'environ 2 cm et ce, sur une profondeur d'environ 15 cm. Lors de l'entretien du terrain, il faut prendre bien soin de ne pas évacuer le gazon coupé en direction de cette bande, sous peine d'en perdre rapidement tous les avantages. En effet, l'addition d'une couche organique fournit des abris aux arthropodes en plus de favoriser la germination de mauvaises herbes.



La mise en place des plantes, herbacées ou arbustives, doit aussi être soigneusement planifiée surtout du point de vue de la gestion parasitaire. On doit éviter toute plante à fleur près du bâtiment afin de tenir éloignés des portes plusieurs espèces d'insectes pollinisateurs : hyménoptères, diptères et coléoptères surtout. Tout au plus, on doit en limiter l'usage pour une zone d'accueil à l'entrée des terrains. On doit aussi éviter toute espèce végétale régulièrement affectée par les insectes. Les adultes venant y pondre peuvent se retrouver accidentellement à l'intérieur sans compter que les

dégâts faits par leurs larves nécessitent, plus souvent qu'autrement, des applications de pesticides, ce qui est peu compatible avec les activités de transformation d'une usine alimentaire.

Aussi, il n'est pas toujours bon de « suivre la mode ». Par exemple, il est de plus en plus « in » d'avoir un jardin aquatique. Si ce dernier est le bienvenu en milieu résidentiel, il faut savoir qu'un bassin écologiquement bien équilibré contiendra des insectes. Les formes adultes de ces derniers, attirées par l'éclairage, se retrouvent souvent à l'intérieur lors de leurs déplacements nocturnes.

Enfin, lors de l'installation d'équipements d'irrigation automatisés, il faut s'assurer de ne pas arroser inutilement le long du bâtiment. La programmation de ces équipements doit faire en sorte que l'arrosage se fasse très tôt le matin. Ainsi, la végétation et le sol auront le temps de sécher durant la journée. En agissant ainsi, on en retire un double avantage ; en plus de limiter l'établissement des arthropodes, les végétaux seront moins vulnérables à l'attaque de maladies fongiques.

Pour conclure, lorsqu'il est question de gestion parasitaire, on ne doit rien négliger. Même la compréhension de la biologie des parasites est primordiale. 

# Point de vue

par Michel Maheu, B.Sc., Biologiste

Le 3 juillet dernier, le ministre de l'environnement du Québec de M. André Boisclair, déposait son projet de Code de gestion des pesticides. Il déclarait: « Cette réglementation avant-gardiste permettra de faire en sorte que les Québécoises et les Québécois puissent disposer de moyens adéquats et de la meilleure information possible afin de diminuer leur exposition aux pesticides. La prudence la plus élémentaire s'impose d'autant plus que ce sont les enfants qui sont les plus vulnérables »\*.

La protection de la santé des enfants est un objectif légitime auquel Maheu&Maheu souscrit comme entreprise. La santé des adultes fait aussi partie de ses préoccupations. Elle a d'ailleurs des protocoles d'intervention spécifiques lorsque l'usage de pesticides dans des établissements sensibles tels garderies, écoles, hôpitaux et centres d'hébergement sont requis. Maheu&Maheu est aussi tout à fait d'accord avec l'amélioration de l'encadrement que le ministre désire donner à la vente des pesticides.

Le ministre a ajouté « Je considère que la santé est plus fondamentale qu'une pelouse parfaite. J'invite donc les Québécoises et les Québécois à ne plus recourir aux pesticides et, s'ils doivent les utiliser, à s'assurer que cet usage se fasse dans le respect de la santé et de l'environnement »\*. Encore là, nous sommes d'accord avec le fait qu'un objectif esthétique à lui seul ne devrait pas justifier l'utilisation des pesticides. La promotion des méthodes alternatives et la sensibilisation du grand public pour la protection de la santé et le respect de l'environnement constituent des éléments incontournables pour notre avenir collectif.

Cependant, lorsque le ministre veut interdire les synergistes des pyréthrinés et des pyrétrinoïdes, nous nous devons de manifester notre désaccord haut et fort. Le butoxyde de pipéronyle et le MGK 264 (N-Octyl bicyclohéptène dicarboxymide) sont jugés acceptables dans tous les pays du monde et on désire les interdire ici. Comment conserver alors les produits les moins nocifs pour l'être humain qu'ils accompagnent dans plus de 95% des formulations homologuées au Canada?

Pourquoi éliminer la perméthrine alors qu'il s'agit de la même matière active que celle suggérée pour les cas de pédiculose par le ministère de la santé et des services sociaux du Québec? Les shampooings, crèmes et lotions recommandées contiennent toutes des concentrations de perméthrine supérieures (1% pour les poux de tête et 5% pour la gale) à celles d'usage pour les applications courantes de la gestion parasitaire qui sont de l'ordre de 0,5%. Pourquoi serait-il acceptable de traiter la tête des enfants avec des shampooings à base de perméthrine si le ministre considère qu'il y a un risque de circuler sur des surfaces où cette molécule a été pulvérisée?

Nous croyons qu'il faut garder la vue d'ensemble et respecter le gros bon sens. L'injection dirigée de produits ayant une toxicité plus faible pour les mammifères est une technique que Maheu&Maheu préconise depuis plus de 7 ans lorsque les parasites menacent les aménagements structuraux. Cette méthode évite toute dérive de produit et ne laisse pas de résidus en surface. Quel serait l'impact concret de l'interdiction d'une pratique qui n'a déjà pas d'impact sur la santé des gens?

À un moment où le virus du Nil occidental vient de faire son arrivée chez nous, il faut faire la distinction entre les considérations esthétiques et les situations où la santé humaine et l'intégrité des biens sont menacés. À notre avis, il ne faut pas bannir les quelques pesticides plus doux qui garnissent encore le coffre à outils des gestionnaires de parasites car ceci pourrait nous jouer de vilains tours. Il faudrait plutôt encadrer leur utilisation dans un contexte de développement durable. Maheu&Maheu préconise une approche globale qui implique le déploiement d'une stratégie de gestion, souvent bien avant que les parasites soient présents, d'où la « gestion parasitaire ».

En tant que collectivité, il faut se poser la question suivante: pourquoi devrions-nous avoir l'audace de nous placer nous-mêmes dans une position plus embarrassante que celle à laquelle nous sommes déjà confrontés? Nous sommes victimes du petit marché que nous représentons et certaines nouvelles technologies n'arriveront jamais au Québec et ce, sans compter que les alternatives arrivent déjà à pas de tortue au Canada! 

\* Les citations du ministre Boisclair qui figurent dans ce texte sont extraites du Communiqué de presse du 3 juillet 2002. Le Communiqué complet est disponible à l'adresse suivante: [www.menv.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=165](http://www.menv.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=165)

## Jeunes Agriculteurs d'élite du Canada 2002

Maheu&Maheu est fière de compter parmi sa fidèle clientèle, l'entreprise Ferme Porc-Saint de Saint-François-Xavier-de-Brompton. Cette entreprise a remporté le concours des jeunes agriculteurs d'élite du Canada lors de l'Exposition Royale de Toronto en novembre dernier. Les propriétaires, Manon Jolin et Jocelyn Saint-Laurent, exploitent un troupeau de 2 400 truies qui produit 60 000 porcs annuellement, dont 40% sont engraisés dans une autre ferme qu'ils ont à Saint-Paul-d'Abbotsford. **Félicitations!** B.R. 



Au nom des employés de Maheu&Maheu, nous tenons à vous souhaiter un **très joyeux temps des Fêtes et une excellente année 2003**. Qu'elle soit remplie de succès, de bonheur et de santé!

L'Équipe du Dépisteur 

## Découverte d'un nouvel ordre d'insectes en Afrique!

**A**tous les ans, de nouvelles espèces d'insectes sont découvertes et classifiées dans un des 30 ordres d'insectes existants tels que : les diptères (mouches), les coléoptères (coccinelles) et les hyménoptères (guêpes, fourmis). Les scientifiques ont maintenant découvert un nouvel ordre d'insectes. C'est la première fois depuis 1915 qu'on découvre des insectes avec des caractéristiques qui ne permettent pas de les classifier dans les ordres existants.

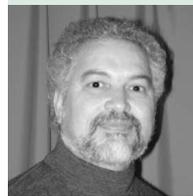
Des spécimens fossilisés de l'insecte ont été trouvés dans de la résine fossilisée d'origine végétale. Les chercheurs ont assumé que l'extinction de ces insectes remonte

à 35 à 50 millions d'années. Mais des douzaines de spécimens vivants ont été collectés en mars lors d'une expédition en Namibie sur la côte occidentale de l'Afrique du sud.

Cet insecte nouvellement découvert ressemble à un croisement entre une mante (ordre Mantodea), un phasme (ordre Phasmida) et une sauterelle. Par conséquent, le nom du nouvel ordre est **Mantophasmatodea** – quel nom! Il mesure environ 3,8 cm (1 pouce) de long et vit à la base des touffes d'herbes qui poussent dans les crevasses des rochers en région montagneuse. Il est actif la nuit. Il capture ses proies avec ses pattes antérieures ainsi que celles du milieu ce qui lui a valu d'être surnommé «Le gladiateur». G.P. 

(Source: Techletter, 26 mai 2002)

## Nominations



Maheu&Maheu est fière d'annoncer la nomination de **Slimane Belhocine** en tant que Directeur aux ventes corporatives. Monsieur Belhocine a

entrepris sa carrière dans le domaine de la gestion parasitaire en 1974 dans la région de Québec. Il a ensuite ouvert le bureau régional de Trois-Rivières en 1980 avant de prendre en charge la destinée de celui de Drummondville en 1999. Après 22 ans comme directeur régional, il était mûr pour un nouveau défi.



Aussi, **Gary Birnie** est promu au poste de Coordonnateur des comptes nationaux. Monsieur Birnie a débuté chez Maheu&Maheu en 1986 comme technicien dans

le bureau de la Beauce. Il fut ensuite le premier technicien de l'entreprise à Montréal lors de l'ouverture de ce territoire en 1989. Enfin, il a été directeur du bureau régional de Québec au cours des 9 dernières années.

**Leur expérience solide, leur détermination et leur ténacité permettront à ces deux vétérans d'atteindre leurs objectifs et de continuer à contribuer aux succès de l'entreprise. M.M.** 

Le Dépisteur est un bulletin d'informations techniques qui est publié trois fois par année par Maheu&Maheu inc. et distribué gratuitement. La loi sur les droits d'auteur interdit strictement toute reproduction d'une partie quelconque de ce bulletin technique par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite de Maheu&Maheu. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et suggestions :

710, Bouvier, bureau 195  
Québec (Québec) G2J 1C2  
Téléphone : (418) 623-8000  
Télécopieur : (418) 623-5584  
Courriel : [info@maheu-maheu.com](mailto:info@maheu-maheu.com)  
Visitez notre site web : [maheu-maheu.com](http://maheu-maheu.com)

Je désire recevoir «Le Dépisteur» à mon attention

Nom \_\_\_\_\_ Titre \_\_\_\_\_

Compagnie \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Retournez à : Le Dépisteur, le bulletin d'informations techniques de la compagnie Maheu&Maheu, 710, Bouvier, bureau 195, Québec (Québec) G2J 1C2  
Par télécopieur : (418) 623-5584 ou par courriel : [info@maheu-maheu.com](mailto:info@maheu-maheu.com)